Cinquante cinquième année. - N° 193 A Samedi 2 et dimanche 3 octobre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 906

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

487 989 055 RCS Saint Etienne.
F.F.D.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 250000.00 EUR.
Adresse : Puits Pigeot, Zac de Montrambert, 42150 La Ricamarie.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE DE LA SOCIÉTÉ F.F.D. société par actions simplifiée, au capital de 250 000 euros, siège social : Puits Pigeot - ZAC de Montrambert - 42150 LA RICAMARIE, 487 989 055 RCS SAINT ETIENNE PAR LA SOCIÉTÉ STIRANTA Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros Siège social : Puits Pigeot - ZAC de Montrambert 42150 LA RICAMARIE 883 722 910 RCS ST ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA RICAMARIE du 29 septembre 2021, la société STIRANTA, Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Puits Pigeot - ZAC de Montrambert - 42150 LA RICAMARIE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 883 722 910 RCS SAINT ETIENNE et la société F.F.D., société par actions simplifiée, au capital de 250 000 euros, dont le siège social est Puits Pigeot - ZAC de Montrambert - 42150 LA RICAMARIE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 487 989 055 RCS SAINT ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société F.F.D. par la société STIRANTA. La société F.F.D. ferait apport à la société STIRANTA, de la totalité de son actif, soit 1 255 436 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 858 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 222 578 euros. La société STIRANTA détenant la totalité des titres composant le capital social de la société F.F.D., il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société F.F.D. depuis le 1er avril 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société STIRANTA. La société F.F.D. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la

présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE, au nom des deux sociétés le 30 septembre 2021 Pour avis..

